

# Renouvellement du conseil syndical

Congrès départemental statutaire du SNUipp 68

**Mercredi 29 juin 2022 9h – 12h**

**Mulhouse (19, Bld Wallach)**

*Conformément à nos statuts, nous renouvelerons notre équipe départementale lors du congrès statutaire du mercredi 29 juin 2022.*

*Ce congrès départemental permettra de dresser le bilan des 3 années de vie et de fonctionnement de notre section et de définir des perspectives pour les 3 années à venir. Il sera l'occasion d'élire un nouveau conseil syndical.*

*Plus que jamais, la volonté du SNUipp-FSU du Haut-Rhin est d'associer le plus grand nombre de ses adhérent.es au débat et à la vie syndicale.*

*La participation au conseil syndical est un des moyens de contribuer à la vie du SNUipp-FSU68 et d'œuvrer à la défenses de l'Ecole Publique et de ses personnels.*

*Si vous souhaitez vous porter candidat.e, merci de nous retourner votre déclaration de candidature ci-dessous avant le mercredi 27 avril 2022. (par mail [snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr) / par courrier postal SNUipp-FSU68 19, Boulevard Wallach 68100 Mulhouse)*

## Les grandes étapes :

- 1. Un bureau syndical** (11 mars 2022)  
a préparé et arrêté les modalités d'organisation du congrès.
- 2. Un premier mail aux adhérent.es** (18 mars 2022)  
lance un appel aux adhérents pour être candidat.e au conseil syndical (les déclarations de candidature devront arriver au local pour le **mercredi 27 avril 2022** ).
- 3. Un deuxième mail aux adhérent.es**  
(envoi le 28 mai 2022 au plus tard) détaillera les modalités de vote (liste(s) du conseil syndical, procédures de vote...) et de participation au congrès statutaire
- 4. Période de vote**  
Vote du jeudi 16 juin à 8h au mercredi 29 juin à 8h  
- en direct dans nos locaux aux horaires habituels d'ouverture  
- par correspondance (attention aux délais postaux)
- 5. Congrès départemental : mercredi 29 juin 2022 9h**  
(Local du SNUipp-FSU68, 19, Bld Wallach 68100 Mulhouse)

## Appel à candidature pour le conseil syndical

Le conseil syndical est l'instance la plus importante de notre section départementale. Il débat et décide de tout...

Il se réunit une fois par mois et est élu par le congrès départemental tous les trois ans.

Il a un fonctionnement et une composition pluralistes. Il doit être représentatif de tous les secteurs professionnels et géographiques du département.

Chaque membre est destinataire d'une publication nationale particulière (la lettre du SNUipp).

**Tout.e adhérent.e de 2021-2022 peut se porter candidat. Il lui suffit de nous retourner le talon ci-dessous complété et signé.**

**Les candidatures doivent être parvenues au siège départemental avant le 27 avril 2022.**

### Déclaration de candidature au conseil syndical du SNUipp Haut-Rhin

Je soussigné(e)

Nom: ..... Prénom : .....

École ou établissement : .....

Fonction : .....

Adresse personnelle : .....

Déclare être candidat(e) à l'élection au conseil syndical du SNUipp Haut-Rhin.

A..... le..... signature :

**Candidatures**  
**À retourner**  
**Avant le 27 avril 2022**

**SNUipp-FSU68**  
19, Bld Wallach 678100 MULHOUSE

Ou

[snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr)